



NOTE D'INFORMATION N° 292 /MPMBPE/DGD/DU 15 DEC 2016
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Recouvrement des droits et taxes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers de ce qu'à compter de la date de signature de la présente, tous les bulletins de liquidation émis durant le mois de décembre devront faire l'objet d'acquiescement, au plus tard, **le 31 décembre 2016.**

Le Directeur de l'Informatique et le Receveur Principal des Douanes sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

P/Le Directeur Général des Douanes
P/Le Directeur Général Adjoint



Col: Amadou COULIBALY

Ampliations :

- Premier Ministre
- MPMBPE/CAB
- MCAPPME
- Min. Industrie
- Syndicat des Transitaires
- FNISCI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Douane
- SICTA
- CI Logistique.